

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 SEPTEMBRE 2015**

Objet : **ATOUS NUMERIQUES : DECISION DE FINANCEMENT DE LA PART RESTANT A LA CCI**

-----  
Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - DRHOUIIN - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MASCIOTRA - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE - VOISIN  
-----

*Intervention du Président BAILLY*

La candidature de notre Chambre a été retenue pour le programme "Atouts numériques", comme indiqué lors de la dernière assemblée générale. Il s'agit d'un programme de formation action pour l'accompagnement au développement numérique d'un groupe de 10 entreprises par an sur 3 ans, avec un financement de 75 % des ressources internes mobilisées et la formation de nos conseillers. Le Président a signé la convention en juin.

Compte tenu de la participation importante de fonds européens à cette opération, il nous est demandé de prendre une délibération autorisant la Chambre à financer la part restante de ce projet et à autoriser le Président à signer les actes nécessaires. Il est rappelé qu'il s'agit de personnel déjà en poste à la Chambre.

**L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, donne son accord pour le financement de la part restante au projet "Atouts numériques" et autorise le Président à signer les actes nécessaires.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	20
- Nombre de voix pour .....	20
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY  
Président